

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 19-2020**

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020

Budget de l'année 2021

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Analyses.....	3
2.1. Situation des années antérieures	4
2.2. Analyse des charges	5
2.2.1. Charges maîtrisables	5
2.2.2. Charges non maîtrisables	9
2.2.3. Charges internes	26
2.3. Analyse des charges – Récapitulation.....	29
2.4. Analyse des revenus	30
2.4.1. Revenus fiscaux	30
2.4.2. Revenus non fiscaux.....	38
2.4.3. Revenus internes.....	40
2.4.4. Analyse des revenus – Récapitulatif	43
3. Communication	45
4. Conclusions.....	45

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

La Municipalité a souhaité, par ce préavis, donner une explication aussi complète que possible sur son budget 2021, par le biais d'une analyse détaillée des charges et des revenus développés au chapitre 2.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2021, la Municipalité a fixé des objectifs très contraignants concernant les charges maîtrisables, à l'ensemble des directions composant l'administration communale. Le résultat de cette démarche permet de présenter des charges maîtrisables globales relativement stables par rapport à celles constatées dans le cadre de l'élaboration du budget 2020, malgré une légère progression de l'effectif du personnel communal.

Néanmoins, la Municipalité déplore un niveau des charges liées à la péréquation encore très élevé pour l'année (facture sociale et péréquation directe horizontale). Ce phénomène est essentiellement dû à la modification des bases de calcul du système péréquatif suite à l'introduction de la réforme vaudoise de l'imposition des entreprises (RIE III), déployant ses pleins effets dès l'année 2019. Ainsi, nous devons constater que notre participation au financement de la facture sociale continue à progresser fortement et ce, malgré l'accord intervenu entre le Canton et l'Union des Communes Vaudoises (ci-après UCV).

Enfin, les recettes fiscales ont été évaluées en tenant comptes des effets probables liés à la situation sanitaire qui prévaut actuellement (COVID-19).

A l'instar des budgets 2011 à 2020, conformément à l'article 9 de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des traitements des boues de l'agglomération lausannoise (CISTEP), le budget de la CISTEP doit être adopté par la majorité des Conseils communaux des communes membres.

Ce dernier vous est présenté en annexe et fait l'objet d'une conclusion séparée. Les montants indiqués dans le document concernent l'ensemble des communes membres. La participation de la Ville de Pully s'élèvera à CHF 123'400.00 pour l'année 2021 (compte 460.3526).

2. Analyses

Le budget est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie.

La comparaison avec le budget 2020 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal (sans les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2021, le budget 2020 voté par le Conseil communal, les comptes 2019 et les comptes 2018 (en CHF) :

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Comptes 2018
Total des charges	173'033'700.00	166'531'900.00	170'994'274.13	160'156'911.63
Total des revenus	156'312'200.00	156'858'800.00	160'257'855.40	158'193'167.92
Résultats (- = Bénéfice)	16'721'500.00	9'673'100.00	10'736'418.73	1'963'743.71

2.1. Situation des années antérieures

En préambule, nous rappelons ici quelques éléments du contexte dans lequel se place ce projet de budget :

Les exercices 2006 à 2014 se sont bouclés avec des excédents de revenus. Ces bons résultats ont été rendus possibles grâce à des recettes exceptionnelles, à une baisse de notre participation aux charges péréquatives, ainsi qu'aux effets d'une excellente conjoncture qui s'est concrétisée par d'importantes recettes fiscales.

Malgré une situation économique incertaine, le bouclage des comptes de l'année 2015 a été une nouvelle fois positif. Néanmoins, nous avons constaté une érosion relativement importante de la marge d'autofinancement, limitant la possibilité pour notre Commune de financer ses investissements à l'aide de fonds propres, accentuant ainsi la progression de notre endettement.

Le bouclage des comptes de l'année 2016 a confirmé le constat émis lors du bouclage des comptes 2015, soit la stagnation, voire la baisse des recettes fiscales et la nette progression des charges péréquatives. Ceci avait eu comme effet, pour l'exercice 2016, une perte de l'ordre de CHF 3.4 mios et une marge d'autofinancement pratiquement nulle, favorisant ainsi la progression de notre endettement.

Le bouclage des comptes de l'année 2017 s'est soldé par un résultat légèrement positif d'environ CHF 400'000.00, ainsi qu'une marge d'autofinancement positive, d'environ CHF 5.7 mios.

L'exercice 2018, quant à lui, a été déficitaire de l'ordre de CHF 2.0 mios, avec une marge d'autofinancement légèrement positive d'un peu moins de CHF 1.0 mio.

En ce qui concerne l'exercice 2019, il s'est soldé par un large déficit de plus de CHF 10.7 mios avec une marge d'autofinancement négative. Ce mauvais résultat est principalement la conséquence du plein effet de la modification du modèle péréquatif vaudois suite à l'introduction, la même année, de la révision de l'imposition des entreprises (RIE III). Tout cela a eu pour effet d'entraîner une nette progression de l'endettement communal.

Pour terminer, l'exercice 2020 devrait malheureusement être conforme à ce que prévoyait le budget, soit un déficit très important et donc par conséquent, une marge d'autofinancement à nouveau négative. De plus, les effets du COVID-19 auront des conséquences non seulement sur le niveau des charges, mais surtout par rapport aux recettes fiscales. En effet,

les premières estimations montrent une baisse des recettes fiscales dès le confinement, soit au mois de mars 2020. De plus, la décision de la population pulliérane de refuser massivement l'augmentation du taux d'imposition communal aura pour effet d'accentuer la baisse des revenus fiscaux par rapport à ceux prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2020. Par conséquent, notre Commune devra, pour l'année 2020, non seulement d'endetter afin de financer l'entier des dépenses d'investissements mais également afin de financer une partie du fonctionnement communal.

2.2. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.2.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre les mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2021 et le budget 2020 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'700'500.00	30'653'600.00	46'900.00	0.2%
Biens, services et marchandises	22'068'000.00	21'785'100.00	282'900.00	1.3%
Aides et subventions	6'781'400.00	6'596'000.00	185'400.00	2.8%
Total des charges maîtrisables	59'549'900.00	59'034'700.00	515'200.00	0.9%

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2021 et les comptes de l'année 2019 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2021	Comptes 2019	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	30'700'500.00	30'135'495.94	565'004.06	1.9%
Biens, services et marchandises	22'068'000.00	21'633'663.55	434'336.45	2.0%
Aides et subventions	6'781'400.00	7'065'420.99	-284'020.99	-4.0%
Total des charges maîtrisables	59'549'900.00	58'834'580.48	715'319.52	1.2%

En analysant les données figurant dans les tableaux ci-dessus, nous constatons que les charges relatives aux autorités et personnel augmentent très légèrement de 0.2% par rapport au budget 2020 et de 1.9% par rapport aux comptes 2019.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous constatons qu'elles progressent de 1.3% par rapport au budget 2020 et de 2.0% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2019.

Pour terminer, les charges relatives aux aides et subventions sont en augmentation de 2.8% par rapport au budget 2020 et en diminution de 4.0% par rapport aux comptes 2019.

2.2.1.1. Autorités et personnel

La légère progression des charges relatives aux autorités et personnel provient de plusieurs facteurs :

- Augmentation de l'effectif du personnel communal lors de l'exercice 2020 (+0.30 ETP)
- Augmentation de l'effectif du personnel communal dans le cadre du budget 2021 (+0.85 ETP)
- Evolution des charges liées au personnel auxiliaire
- Gel des salaires du personnel communal

Augmentation de l'effectif du personnel communal lors de l'exercice 2020

Le budget 2020 prévoyait une augmentation de l'effectif du personnel communal de 0.30 ETP. Par conséquent, l'effectif de l'administration communale au 31 décembre 2020 est de 179.20 ETP.

Augmentation de l'effectif du personnel communal

Le budget 2021 prévoit une augmentation de l'effectif du personnel communal de 0.85 ETP, ce qui porte l'effectif prévu de l'administration communale au 31 décembre 2021 à 180.05 ETP.

Cette légère progression concerne principalement des ajustements de postes dans différentes directions et les augmentations de postes liées au projet « Musée Ramuz » (voir préavis n°13-2017).

Le tableau récapitulatif ci-après indique les variations d'effectifs dans les différents secteurs de l'administration communale par rapport au budget 2020 :

Chapitres	Description	Nombre d'ETP
	<i>Ajustements de postes</i>	-0.45
110	Secrétariat municipal - Transfert téléphonistes	+0.10
110	Secrétariat municipal - Diminution pourcentage (huissier)	-0.15
130	Service ressources humaines - Augmentation pourcentage	+0.10
420	Service urbanisme et environnement - Transfert téléphoniste	-0.10
441	Parcs, promenades et cimetières - Diminution pourcentage	-0.10
570	Camps scolaires - Diminution pourcentage	-0.10
710	Service social communal - Diminution pourcentage	-0.20
	<i>Projet Musée Ramuz</i>	+1.30
153	Musées - Augmentation pourcentage (responsable comm.)	+0.80
153	Musées - Augmentation pourcentage (soutien administratif)	+0.50
153	Musées - Augmentation pourcentage (direction)	+0.10
153	Musées - Diminution pourcentage (adjoint administratif)	-0.10
	Augmentation de l'effectif	+0.85

Evolution des charges liées au personnel auxiliaire

Le budget 2021 prévoit une augmentation des charges liées au personnel auxiliaire d'un peu plus de CHF 70'000.00 par rapport au budget 2020 et une diminution de l'ordre de CHF 185'000.00 par rapport au montant réalisé dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2019.

Gel des salaires du personnel communal

Actuellement, le niveau de l'indice des prix à la consommation (IPC) est inférieur à celui constaté l'année dernière à la fin du mois d'octobre. Par conséquent, le budget 2021 ne prévoit aucune indexation.

De plus, la Municipalité a décidé de geler l'ensemble des salaires du personnel communal. Par conséquent, durant l'année 2021, il n'y aura aucune augmentation statutaire accordée au personnel communal. Cette mesure a été décidée afin de marquer un effort conséquent de la part du personnel communal dans la situation financière très difficile que notre Commune traverse actuellement.

2.2.1.2. Achats de biens, services et marchandises

Nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises sont en progression de 1.3% par rapport au budget 2020 et de 2.0% par rapport aux comptes de l'année 2019.

L'augmentation d'un peu plus de CHF 430'000.00 par rapport aux comptes de l'année 2019 provient pour l'essentiel des postes suivants :

		<u>Montants (en CHF)</u>
Imprimés et fournitures de bureau	CHF	36'000.00
Imprimés et fournitures votations communales	CHF	70'000.00
Achats de mobilier, matériel et machines	CHF	50'000.00
Entretien des immeubles, routes et territoire	CHF	47'000.00
Loyers, fermages et redevances	CHF	70'000.00
Réceptions et manifestations	CHF	35'000.00
Honoraires et frais d'expertises	CHF	150'000.00
Mise à jour de l'ensemble des polices d'assurances	CHF	200'000.00
Diverses diminutions	CHF	-228'000.00
Total	CHF	430'000.00

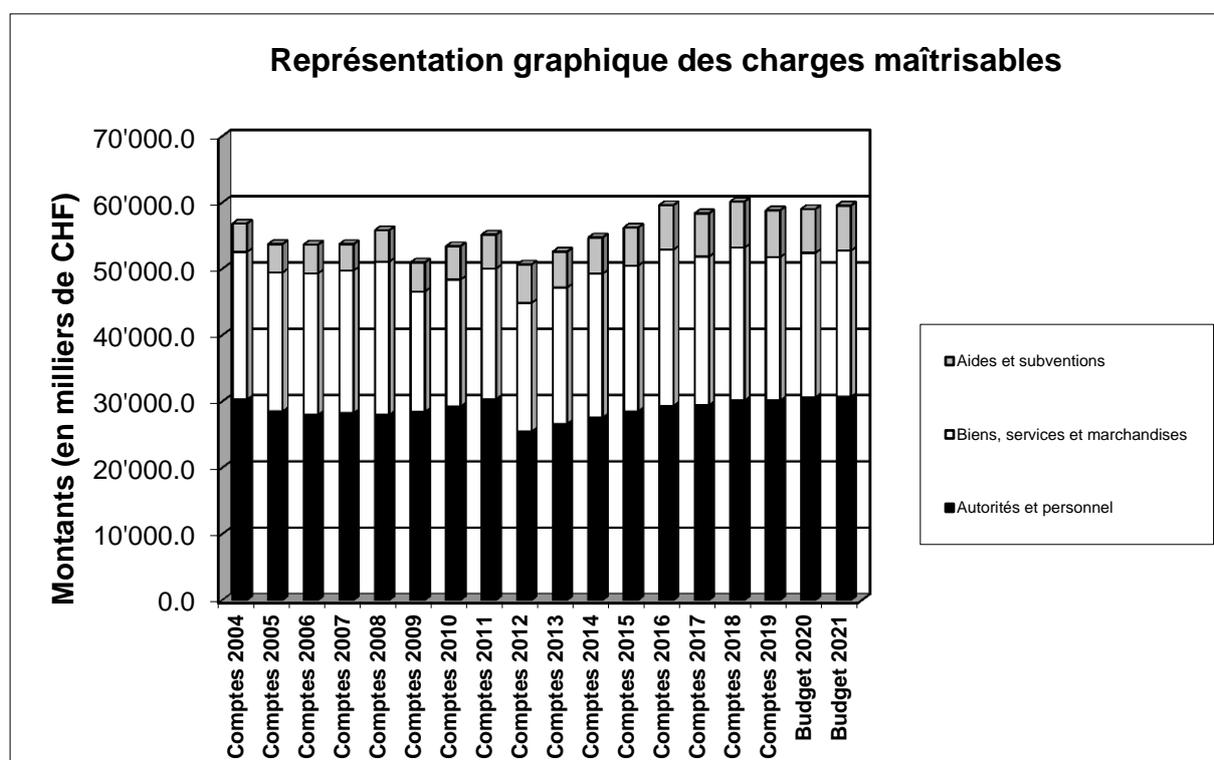
2.2.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions sont, quant à elles, en progression de 2.8% par rapport au budget 2020 et en diminution de 4.0% par rapport aux comptes de l'année 2019.

La diminution constatée par rapport aux comptes de l'année 2019 provient du transfert, dès le 1^{er} janvier 2020, du financement des aides et soins à domicile (AVASAD) au Canton.

De plus, le budget 2021 prévoit une augmentation des places d'accueil de jour des enfants, notamment suite à l'ouverture de la garderie des Boverattes sur toute l'année 2021.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Il est à noter que la baisse constatée sur les comptes 2012 des charges maîtrisables provient du transfert du personnel de Police, dès le 1^{er} janvier 2012, à l'Association intercommunale.

2.2.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

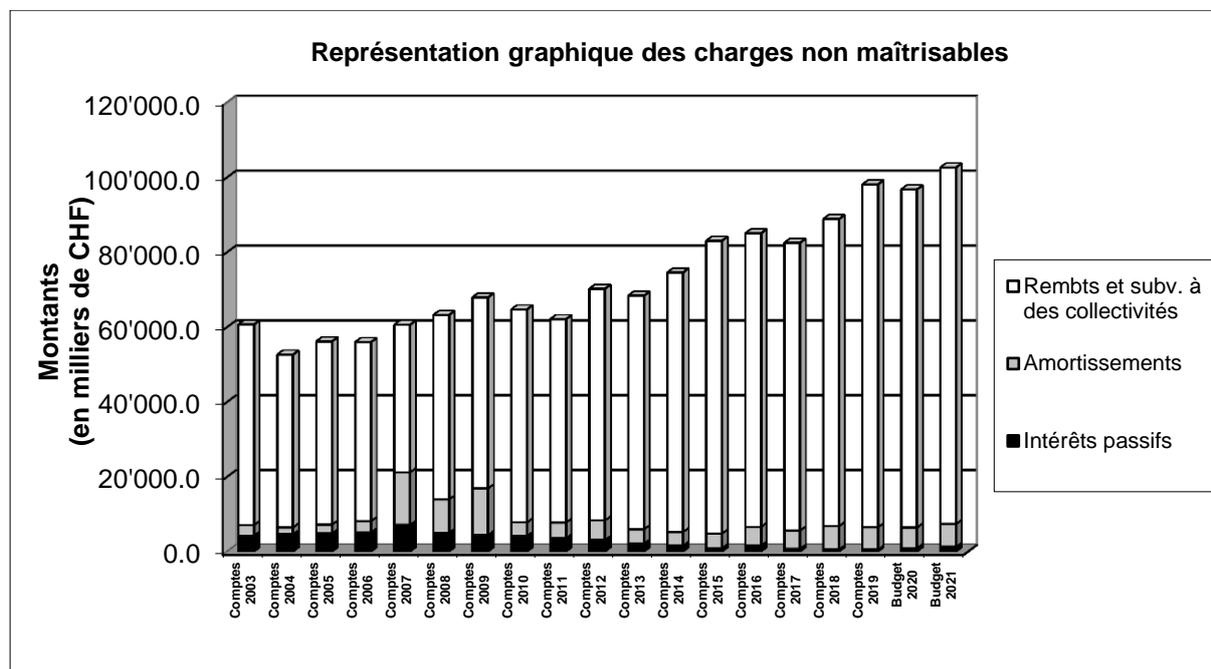
Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2021 et le budget 2020 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Ecarts	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	1'362'000.00	1'014'000.00	348'000.00	34.3%
Amortissements	6'115'600.00	5'524'300.00	591'300.00	10.7%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	95'192'000.00	90'277'200.00	4'914'800.00	5.4%
Total des charges non maîtrisables	102'669'600.00	96'815'500.00	5'854'100.00	6.0%

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2021 et les comptes 2019 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2021	Comptes 2019	Ecarts	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	1'362'000.00	627'440.73	734'559.27	117.1%
Amortissements	6'115'600.00	5'971'161.49	144'438.51	2.4%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	95'192'000.00	91'523'700.83	3'668'299.17	4.0%
Total des charges non maîtrisables	102'669'600.00	98'122'303.05	4'547'296.95	4.6%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.2.2.1. Intérêts passifs

Pour l'exercice 2021, la dette communale devrait évoluer de la manière suivante :

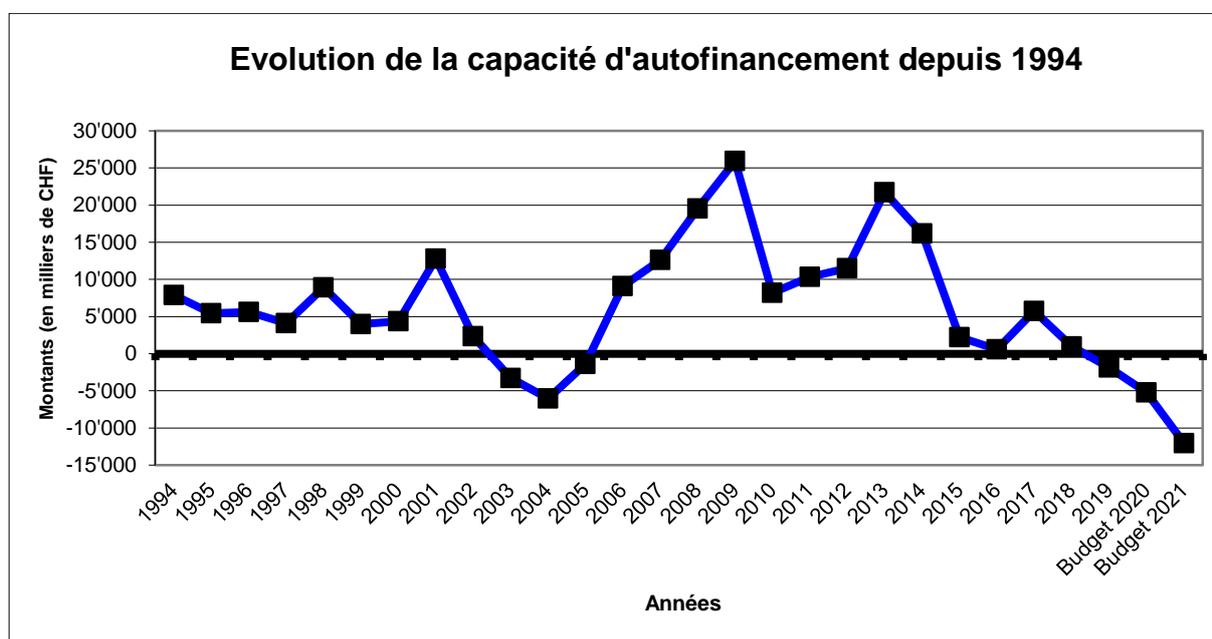
Libellé	Montants (en milliers de CHF)
Total des revenus prévus dans le budget 2021	+156'312.2
Total des charges prévues dans le budget 2021	-173'033.7
Déficit prévu dans le budget 2021	-16'721.5
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) prévues dans le budget 2021	10'393.6
Imputations internes (revenus) prévues dans le budget 2021	-10'393.6
Amortissements comptables prévus dans le budget 2021 (minimum légal)	6'115.6
Attributions fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2021	420.6
Prélèvements fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2021	-1'873.8
Cash-flow (capacité d'autofinancement) prévu dans le budget 2021	-12'059.1
Investissements prévus pour l'année 2021	-15'000.0
Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement)	-27'059.1
Liquidités prévisibles au 1 ^{er} janvier 2021	3'000.00
Augmentation probable de la dette durant l'exercice 2021	-24'059.1
Dette probable au 31 décembre 2021	-160'000.00

Pour l'exercice 2021, l'estimation de la marge d'autofinancement est négative d'un peu moins de CHF 12.1 mios. Ceci veut dire que si cette prévision se réalise, notre Commune devra s'endetter afin de financer l'entier des investissements mais également une partie de ses charges de fonctionnement.

Par conséquent, au 31 décembre 2021, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 160.0 mios.

Les intérêts passifs au budget 2021 sont supérieurs de CHF 348'000.00 à ceux qui ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2020.

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2021 :



On constate que, depuis l'année 2003, la Ville de Pully a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives, et ce, jusqu'en 2005. Les années 2006 à 2014 ont été très bonnes et ont généré des marges d'autofinancement largement positives, ce qui a permis à notre Commune de financer l'entier des investissements par des fonds propres et de rembourser une partie de la dette communale. Dès l'année 2015, nous remarquons que la marge d'autofinancement se réduit très nettement et ne suffit plus à financer l'entier des dépenses d'investissements. Les années 2019 à 2021 marquent le retour d'une marge d'autofinancement largement négative et par conséquent, une progression de la dette importante.

2.2.2.2. Amortissements

Les amortissements sont en augmentation de 10.7% par rapport au budget 2020 et de 2.4% par rapport aux comptes 2019. Cette progression provient de la hausse des amortissements comptables calculés sur le montant des investissements. Nous rappelons que les amortissements comptables sont pratiqués selon le minimum légal. Par conséquent, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre quant à la réduction de ce type de charges.

2.2.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Le mauvais résultat du budget 2021 provient essentiellement de l'évolution des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités. En effet, nous constatons une forte augmentation de ce type de charges de 5.4% par rapport au budget de l'année 2020.

L'année 2019 a été marquée par le plein effet de l'entrée en vigueur de la modification des bases de calcul du système péréquatif vaudois, afin de prendre en compte les pertes fiscales liées à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

2.2.2.3.1 Protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV

Le Conseil d'Etat et le Comité de l'UCV ont validé un protocole d'accord relatif à la Participation à la cohésion sociale (communément appelé facture sociale). L'accord prévoit un rééquilibrage financier, annuel et pérenne, de CHF 150 mios en faveur des communes au plus tard dès 2028.

Les dépenses sociales annuelles dans le Canton de Vaud, d'environ CHF 1.8 milliard, permettent de lutter contre les inégalités, de réduire la pauvreté et de prévenir l'exclusion. Leur financement est réparti entre l'Etat et les communes au travers de la facture sociale, désormais appelée Participation à la cohésion sociale (ci-après PCS). La part des communes atteint actuellement CHF 830 mios.

Le protocole signé par l'Etat et l'UCV prévoit un rééquilibrage en deux temps de la PCS. Le Conseil d'Etat s'est engagé à prendre à sa charge, de manière très progressive, une enveloppe de CHF 565 mios pour la période 2021-2027. Dès 2028 au plus tard, le rééquilibrage en faveur des communes s'élèvera, par an et de manière pérenne, à CHF 150 mios, dont CHF 60 mios dès 2022 par la reprise intégrale par le Canton des frais de fonctionnement des régions d'action sociale et par le financement des agences d'assurances sociales (AAS) pour les missions sociales cantonales.

Lors de l'assemblée générale de l'UCV, les communes ont ratifié l'accord sur la PCS. Ainsi, les délégués de l'association ont voté en faveur de l'accord à 75%, soit à une large majorité. Il est à préciser que la Ville de Pully s'y est opposée.

En effet, le rééquilibrage financier proposé en faveur des communes ne déploiera ses pleins effets que dès l'année 2028, ce qui est inacceptable. Nous nous interrogeons sur les raisons d'un délai de mise en œuvre aussi long (plus d'une législature) d'autant plus que le protocole d'accord prévoit une interdiction pour l'UCV de soutenir des interventions parlementaires et donc de revenir sur les éléments faisant partie intégrante du protocole d'accord. De plus, ce protocole laisse la liberté au Conseil d'Etat d'y déroger en cas de mesures d'assainissement liées à des déficits des comptes de l'Etat. Une marge de manœuvre pour le Canton alors que les communes n'en ont aucune.

De plus, le protocole d'accord ne fixe pas les règles de la future répartition de la participation des communes. Or, la question de son coût, présente un double aspect : d'une part bien sûr, la répartition de la facture sociale entre le Canton et les communes, et d'autre part, le mode de répartition du montant entre communes (avec une péréquation comme aujourd'hui ou en fonction du nombre d'habitants, par exemple). Nous déplorons que cette problématique ne soit pas réglée, ni même évoquée dans le protocole d'accord.

L'effort du Canton de CHF 150 mios à terme est insuffisant en regard du coût global de ces prestations (CHF 1.8 milliards) et ne prend pas en compte sa probable progression. Ainsi, les

acomptes 2021 pour le financement de la facture sociale, pour notre Commune, progressent de l'ordre de CHF 2.1 mios (+5.3%), malgré le rééquilibrage financier consenti par le Canton de CHF 25 mios au titre du rééquilibrage financier pour l'année 2021. Ceci démontre bien que le rééquilibrage consenti par le Conseil d'Etat est clairement insuffisant. En effet, en théorie, il était prévu qu'aucune augmentation ne sera chargée aux communes, dans leur globalité, dans le cadre du calcul des acomptes pour l'année 2021, ce qui n'est manifestement pas le cas pour notre Commune.

2.2.2.3.2 *Financement de la facture sociale*

Afin d'alléger le financement des communes vaudoises relatif à la facture sociale, le système actuel de péréquation, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011, prévoit une diminution de la facture sociale à charge des communes, contre une bascule de six points d'impôts des communes en faveur du Canton.

Pour ce faire, certains régimes ont été sortis de la facture sociale 2011 et sont financés depuis lors uniquement par le Canton. Les régimes concernés sont les suivants :

- les subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI ;
- l'enseignement spécialisé ;
- l'aide au domaine de l'asile.

Par conséquent, la participation de notre Commune au financement de la facture sociale, y compris les effets des adaptations du système péréquatif, se présente de la manière suivante :

Couches	Montants	
1 ^{ère} couche - Prélèvement sur les recettes conjoncturelles	CHF	5'003'800.00
2 ^{ème} couche - Ecrêtage de la capacité financière	CHF	12'821'400.00
3 ^{ème} couche - Paiement en points d'impôts écrêtés (15.33)	CHF	23'384'800.00
Total participation de notre Commune à la facture sociale	CHF	41'210'000.00

Notre participation prévue au budget 2021 est supérieur d'environ CHF 13.9 mios à celle du décompte final de l'année 2010, établi selon l'ancien système péréquatif.

Ainsi, neuf ans après l'entrée en vigueur du nouveau système péréquatif sensé alléger la participation des communes au financement de la facture sociale, notre participation est supérieure à celle de 2010 de plus de 50%, tout en ayant perdu l'équivalent de six points d'impôts en faveur du Canton, ce qui représente une baisse de nos recettes fiscales de l'ordre de CHF 8.6 mios. Par conséquent, l'effet financier global de la réforme 2011 représente une perte d'approximativement CHF 22.5 mios pour Pully.

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2021 et le décompte final pour l'année 2016 (en CHF) :

Libellé	Budget 2021	Décompte 2016	Différence	Différence (en %)
1 ^{ère} couche	5'003'800.00	3'949'352.00	1'054'448.00	26.7%
2 ^{ème} couche	12'821'400.00	10'075'736.00	2'745'664.00	27.3%
3 ^{ème} couche	23'384'800.00	18'434'990.00	4'949'810.00	26.9%
Total facture sociale	41'210'000.00	32'460'078.00	8'749'922.00	27.0%

Les acomptes inclus dans le budget 2021, sont supérieurs d'environ CHF 8.7 mios à ceux figurant dans le décompte final 2016. Cela représente une progression de 27.0% de notre participation au financement de la facture sociale quand bien même, la facture sociale à charge de l'ensemble des communes vaudoises a progressé de 10.2%.

Par conséquent, l'effet de la modification de la péréquation suite à l'introduction de la RIE III sur la répartition du financement de la facture sociale est d'environ CHF 6.9 mios pour notre Commune, par rapport au décompte final de l'année 2016.

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2021 et le décompte final pour l'année 2019 (en CHF) :

Libellé	Budget 2021	Décompte 2019	Différence	Différence (en %)
1 ^{ère} couche	5'003'800.00	5'003'896.00	-96.00	0.0%
2 ^{ème} couche	12'821'400.00	12'419'549.00	401'851.00	3.2%
3 ^{ème} couche	23'384'800.00	22'522'958.00	861'842.00	3.8%
Total facture sociale	41'210'000.00	39'946'403.00	1'263'597.00	3.2%

Les acomptes inclus dans le budget 2021, sont supérieurs d'environ CHF 1.3 mio à ceux figurant dans le décompte final de l'année 2019. Cela représente une progression de 3.2% de notre participation au financement de la facture sociale quand bien même, la facture sociale à charge des communes vaudoises a diminué de 1.2%, grâce au rééquilibrage émanant de l'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV. Ceci démontre bien que cet accord n'a pas d'effet pour notre Commune et que le véritable problème se situe au niveau de la répartition de la facture sociale entre les communes (péréquation).

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2021 et le budget 2020 (en CHF) :

▪ 1995	15 points d'impôts
▪ 1996	16 points d'impôts
▪ 1997	15 points d'impôts
▪ 1998	23 points d'impôts
▪ 1999	21 points d'impôts
▪ 2000	21 points d'impôts
▪ 2001	20 points d'impôts
▪ 2002	24 points d'impôts
▪ 2003	28 points d'impôts
▪ 2004	33 points d'impôts
▪ 2005	36 points d'impôts
▪ 2006	27 points d'impôts
▪ 2007	17 points d'impôts
▪ 2008	20 points d'impôts
▪ 2009	20 points d'impôts
▪ 2010	24 points d'impôts
▪ 2011	20 points d'impôts
▪ 2012	21 points d'impôts
▪ 2013	20 points d'impôts
▪ 2014	21 points d'impôts
▪ 2015	29 points d'impôts
▪ 2016	27 points d'impôts
▪ 2017	23 points d'impôts
▪ 2018	26 points d'impôts
▪ 2019	28 points d'impôts
▪ 2020 (budget)	28 points d'impôts
▪ 2021 (budget)	30 points d'impôts

On ne peut que constater que la facture sociale exprimée en points d'impôts, a augmenté de 100% depuis 1994. Ceci veut dire également que le 49.2% de l'impôt perçu sur les revenus, la fortune, sur le bénéfice net et le capital des sociétés, est consacré au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 31 points, sont consacrés, d'une part au paiement des autres charges cantonales et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully.

En résumé, notre participation au financement de la facture sociale montre une forte augmentation comparée au décompte final de l'année 2019 et ce, malgré le rééquilibrage consenti par le Canton. Une partie de cette progression s'explique par l'adaptation du système péréquatif vaudois qui nous a été très défavorable et ce, malgré une stagnation, voire une baisse de nos recettes fiscales.

A titre d'information, le tableau ci-après indique les participations des villes vaudoises au financement de la facture sociale, exprimés en points d'impôts, selon le budget de l'année 2021 :

Villes	Facture sociale en points d'impôts
Pully	29.5
Lutry	26.7
Nyon	23.8
Montreux	22.5
Morges	21.3
La Tour-de-Peilz	21.1
Gland	19.8
Aigle	19.5
Yverdon-les-Bains	19.4
Ecublens	19.3
Renens	18.8
Lausanne	18.7
Prilly	18.0
Vevey	17.9

Nous constatons, là encore, que c'est dans la Ville de Pully que le financement de la facture sociale, exprimé en points d'impôts, est le plus élevé avec l'équivalent de 29.5 points. Une grande partie des villes vaudoises participent à hauteur de l'équivalent d'environ 20 points d'impôts.

2.2.2.3.3 *Financement de la péréquation directe horizontale*

La péréquation directe horizontale s'effectue par la distribution d'un fonds selon trois couches de financement (population, solidarité, dépenses thématiques) et avec trois mécanismes de plafonnement.

Finalement, l'alimentation du fonds de péréquation, exprimée en points d'impôts nécessaires, dépend des redistributions prévues. Pour l'année 2021, cela représente l'équivalent de 19.65 points d'impôts (20.28 points d'impôts pour l'année 2020).

Ainsi, la participation et le retour sur la péréquation directe horizontale de notre Commune, se présente de la manière suivante :

Couches et plafonnements	Montants
Distribution 1 ^{ère} couche - Population	CHF -13'512'400.00
Distribution 2 ^{ème} couche - Solidarité	CHF 0.00
Distribution 3 ^{ème} couche - Dépenses thématiques	CHF -2'063'700.00
1 ^{er} plafonnement - Plafonnement de l'effort	CHF 0.00
2 ^{ème} plafonnement - Plafonnement de l'aide	CHF 0.00
3 ^{ème} plafonnement - Plafonnement du taux	CHF 0.00
Alimentation du fonds de péréquation directe (19.65 points)	CHF 29'967'000.00
Total participation nette à la péréquation directe horizontale	CHF 14'390'900.00

Par conséquent, nous constatons que notre participation nette incluse dans le budget 2021 est supérieure de CHF 1'474'700.00 par rapport au budget 2020.

Le tableau ci-dessous indique les participations nettes des villes vaudoises à la péréquation directe horizontale, selon le budget 2021 :

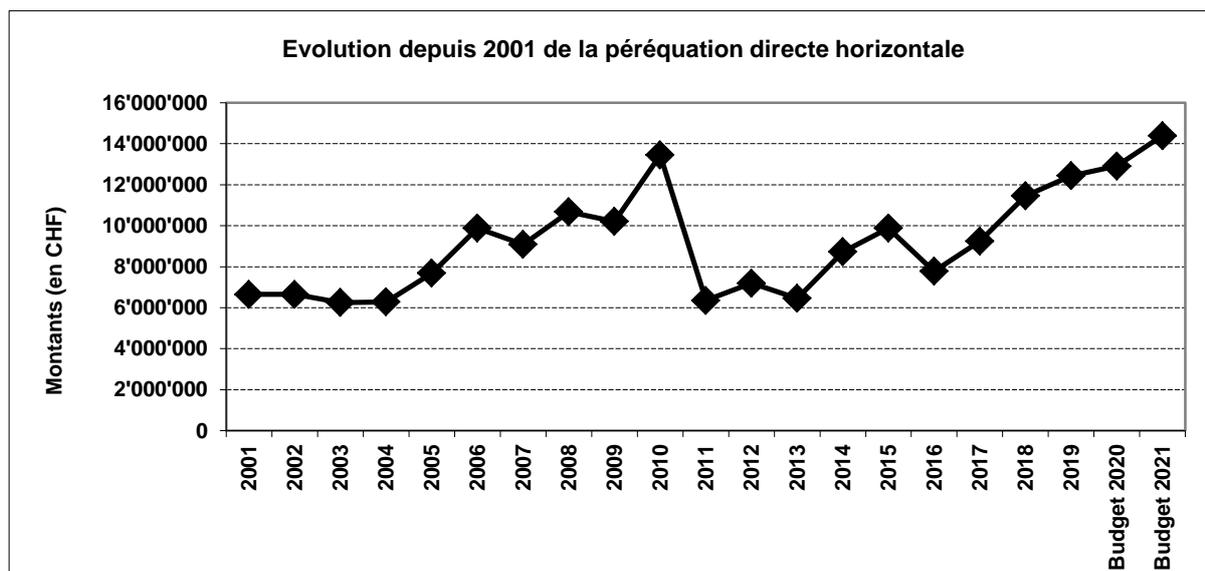
Villes	Montant net péréquation directe horizontale	Montant net par habitant
Pully	14'390'900.00	778.10
Lutry	7'992'179.00	771.67
La Tour-de-Peilz	6'850'621.00	575.39
Nyon	9'945'691..00	464.40
Gland	4'917'936.00	372.74
Morges	5'327'506.00	335.87
Vevey	1'286'329.00	64.73
Montreux	-5'508'448.00	-211.34
Ecublens	-2'950'562.00	-225.42
Prilly	-5'569'528.00	-448.32
Aigle	-6'349'429.00	-621.46
Lausanne	-94'223'884.00	-674.35
Renens	-20'860'303.00	-996.77
Yverdon-les-Bains	-31'166'527.00	-1'032.38

Nous pouvons ainsi constater qu'une nouvelle fois, à Pully, c'est la plus forte contribution nette à la péréquation directe horizontale par habitant. En effet, cela correspond à une contribution proche de 780.00 par habitant. A contrario, des communes comme Yverdon-les-Bains et Renens sont bénéficiaires d'un montant proche de CHF 1'000.00 par habitant.

En points d'impôts, voici ce que représente la péréquation directe horizontale (sans la réforme policière), depuis 2001 :

▪ 2001	7.7 points d'impôts
▪ 2002	7.5 points d'impôts
▪ 2003	6.8 points d'impôts
▪ 2004	6.6 points d'impôts
▪ 2005	8.2 points d'impôts
▪ 2006	9.6 points d'impôts
▪ 2007	8.6 points d'impôts
▪ 2008	8.8 points d'impôts
▪ 2009	8.0 points d'impôts
▪ 2010	11.5 points d'impôts
▪ 2011	5.4 points d'impôts
▪ 2012	6.1 points d'impôts
▪ 2013	5.1 points d'impôts
▪ 2014	5.6 points d'impôts
▪ 2015	7.6 points d'impôts
▪ 2016	5.9 points d'impôts
▪ 2017	6.4 points d'impôts
▪ 2018	8.6 points d'impôts
▪ 2019	8.6 points d'impôts
▪ 2020 (budget)	9.2 points d'impôts
▪ 2021 (budget)	9.9 points d'impôts

On peut constater que la part nette de la Ville de Pully à la péréquation directe horizontale est passée de CHF 6.3 mios à CHF 14.4 mios pour le budget 2021, soit une augmentation de d'environ CHF 8.1 mios (+128.6%). En équivalent en points d'impôts, la nouvelle péréquation incluant les adaptations est supérieure de 2.2 points que celui constaté durant l'année 2001.



La progression constatée par rapport à l'année 2016 provient essentiellement des modifications apportées au modèle péréquatif. En effet, ces dernières ont pour conséquence d'augmenter notre participation au financement de la péréquation directe horizontale.

Le tableau ci-dessous indique les montants nets des villes vaudoises relatifs à la péréquation directe horizontale, exprimée en points d'impôts, selon le budget 2021 :

Villes	Péréquation directe horizontale en points d'impôts
Pully	10.3
Lutry	9.9
La Tour-de-Peilz	9.9
Gland	7.5
Nyon	7.2
Morges	6.2
Vevey	1.3
Montreux	-4.9
Ecublens	-6.0
Prilly	-13.7
Lausanne	-15.9
Aigle	-23.2
Renens	-37.2
Yverdon-les-Bains	-39.9

Ainsi, nous constatons que c'est à nouveau dans notre Commune que le montant net relatif à la péréquation directe horizontale exprimée en points d'impôts est le plus élevé avec l'équivalent de 10.3 points.

La moitié des villes vaudoises sont bénéficiaires de la péréquation directe horizontale, avec notamment des sommes équivalentes à près de 40 points pour les villes de Renens et d'Yverdon-les-Bains.

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2021 et le budget 2020 (en CHF) :

Libellé	Budget 2021	Budget 2020	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	41'210'000.00	39'138'900.00	2'071'100.00	5.3%
Alimentation fonds péréquation	29'967'000.00	28'410'700.00	1'556'300.00	5.5%
Retour sur péréquation directe	-15'576'100.00	-15'494'500.00	-81'600.00	-0.5%
Réforme policière	1'960'000.00	1'856'500.00	103'500.00	5.6%
Total des charges péréquatives	57'560'900.00	53'911'600.00	3'649'300.00	6.8%

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2021 et le décompte final de l'année 2019 (en CHF) :

Libellé	Budget 2021	Décompte final 2019	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	41'210'000.00	39'946'403.00	1'263'597.00	3.2%
Alimentation fonds péréquation	29'967'000.00	30'672'153.00	-705'153.00	-2.3%
Retour sur péréquation directe	-15'576'100.00	-15'596'453.00	20'353.00	0.1%
Réforme policière	1'960'000.00	1'827'795.00	132'205.00	7.2%
Total des charges péréquatives	57'560'900.00	56'849'898.00	711'002.00	1.3%

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2021 et le décompte final de l'année 2016 (en CHF) :

Libellé	Budget 2021	Décompte final 2016	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	41'210'000.00	32'460'078.00	8'749'922.00	27.0%
Alimentation fonds péréquation	29'967'000.00	23'331'216.00	6'635'784.00	28.4%
Retour sur péréquation directe	-15'576'100.00	-14'449'139.00	-1'126'961.00	-7.8%
Réforme policière	1'960'000.00	1'609'585.00	350'415.00	21.8%
Total des charges péréquatives	57'560'900.00	42'951'740.00	14'609'160.00	34.0%

Ainsi, nous constatons que le système péréquatif nous est globalement nettement défavorable, d'un peu plus de CHF 14.6 mios par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2016. Cet écart est essentiellement dû aux adaptations intervenues de manière progressive sur le modèle péréquatif. Il est à noter que le budget 2021 intègre le plein effet de ces adaptations ainsi que la participation du Canton au rééquilibrage du financement de la facture sociale.

Le tableau ci-dessous indique les participations des villes vaudoises à l'ensemble des charges péréquatives, selon le budget 2021 :

Villes	Montant net charges péréquatives	Montant net par habitant
Pully	57'561'100.00	3'112.25
Lutry	30'608'801.00	2'955.37
Nyon	44'669'325.00	2'085.79
La Tour-de-Peilz	22'342'961.00	1'876.61
Morges	24'786'767.00	1'562.65
Gland	19'883'274.00	1'507.00
Vevey	19'817'838.00	997.29
Montreux	21'443'652.00	822.70
Ecublens	7'095'856.00	542.12
Prilly	2'276'803.00	183.27
Lausanne	24'384'850.00	174.52
Aigle	-670'695.00	-65.65
Renens	-9'567'407.00	-457.16
Yverdon-les-Bains	-14'988'063.00	-496.47

Nous pouvons ainsi constater qu'à Pully, la participation totale nette aux charges péréquatives correspond à une somme supérieure à CHF 3'100.00 par habitant. Par conséquent, cela fait de notre Commune, celle dont la participation par habitant est la plus importante des villes vaudoises. De plus, il est important de préciser que notre Commune est également le plus important contributeur de tout le Canton au financement des charges nettes péréquatives, loin devant la Ville de Nyon.

A contrario, des communes comme Yverdon-les-Bains et Renens sont largement bénéficiaires d'un montant proche de CHF 500.00 par habitant.

Le tableau ci-dessous indique les montants nets des villes vaudoises relatifs aux charges péréquatives, exprimées en points d'impôts, selon le budget 2021 :

Villes	Total net charges péréquatives en points d'impôts
Pully	41.3
Lutry	37.9
La Tour-de-Peilz	32.3
Nyon	32.2
Gland	30.2
Morges	28.8
Vevey	20.5
Montreux	18.9
Ecublens	14.5
Prilly	5.6
Lausanne	4.1
Aigle	-2.5
Renens	-17.1
Yverdon-les-Bains	-19.2

Pour notre Commune, c'est l'équivalent de plus de 41 points d'impôts qui sont utilisés afin de financer l'ensemble des charges péréquatives. Il est intéressant de constater que par rapport à la Ville d'Yverdon-les-Bains, ce sont l'équivalent de plus de 60 points d'impôts que notre Commune consent en plus.

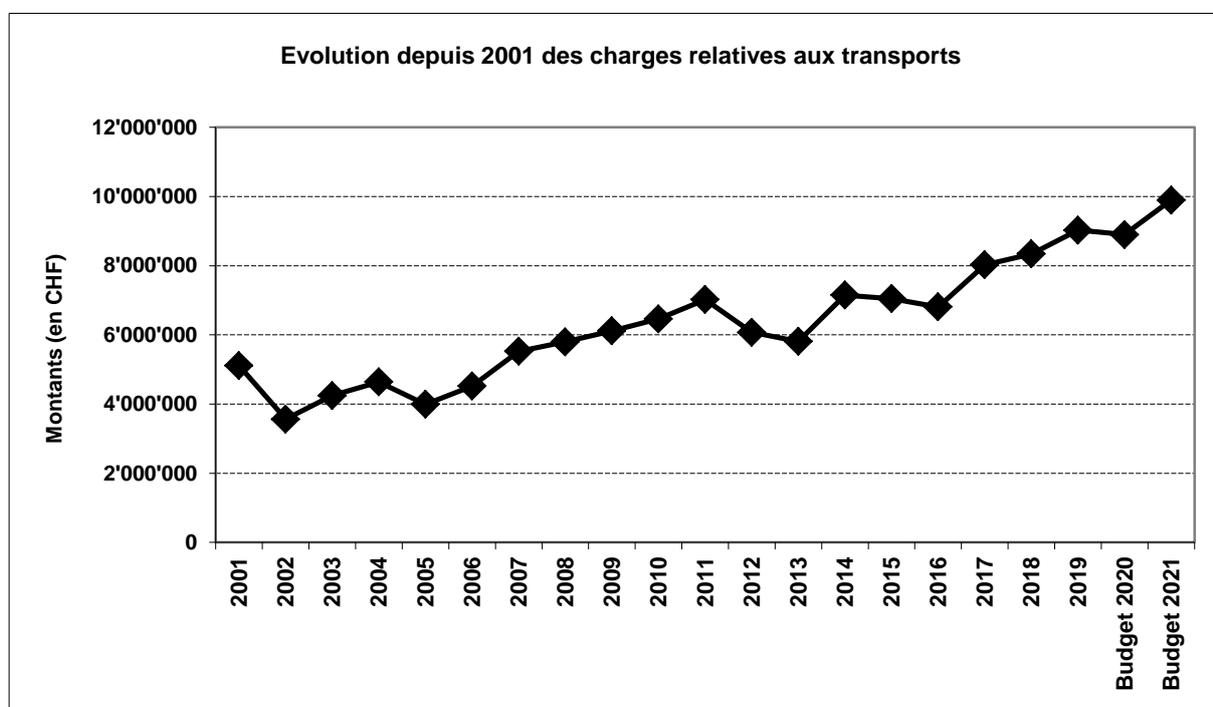
2.2.2.3.4 Transports publics

Vous trouverez ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté au budget 2021 :

▪ TL, estimation du déficit général	CHF	8'400'000.00
▪ Lignes régionales : bassin n° 5 Lausanne-Echallens-Oron	CHF	1'493'300.00
Montant porté au budget 2021	CHF	9'893'300.00

En points d'impôts, voici ce que représente la part de la Ville de Pully au financement des transports publics, depuis 2001 :

▪ 2001	5.9 points d'impôts
▪ 2002	4.0 points d'impôts
▪ 2003	4.6 points d'impôts
▪ 2004	4.9 points d'impôts
▪ 2005	4.3 points d'impôts
▪ 2006	4.4 points d'impôts
▪ 2007	5.2 points d'impôts
▪ 2008	4.8 points d'impôts
▪ 2009	4.8 points d'impôts
▪ 2010	5.5 points d'impôts
▪ 2011	6.0 points d'impôts
▪ 2012	5.2 points d'impôts
▪ 2013	4.6 points d'impôts
▪ 2014	5.3 points d'impôts
▪ 2015	5.4 points d'impôts
▪ 2016	5.2 points d'impôts
▪ 2017	5.6 points d'impôts
▪ 2018	6.3 points d'impôts
▪ 2019	6.3 points d'impôts
▪ 2020 (budget)	6.4 points d'impôts
▪ 2021 (budget)	7.1 points d'impôts



La progression constatée ces cinq dernières années représente l'augmentation de l'offre de transports délivrée par les transports publics lausannois (TL).

La forte progression constatée par rapport au budget 2020 est la conséquence des effets liés au COVID-19. En effet, le semi-confinement intervenu durant le premier semestre de l'année 2020 a eu pour effet de réduire drastiquement l'utilisation des transports publics, notamment les transports urbains (TL). Le résultat de l'année 2020 devrait être très largement influencé par ce paramètre et, par conséquent, devrait influencer de manière sensible l'exercice 2021.

2.2.2.3.5 Report des charges cantonales – Conclusions

En points d'impôts, voici ce que représente le total des reports de charges cantonales depuis 2001 (y compris la réforme policière) :

▪ 2001	33.6 points d'impôts
▪ 2002	35.5 points d'impôts
▪ 2003	58.1 points d'impôts
▪ 2004	48.6 points d'impôts
▪ 2005	52.3 points d'impôts
▪ 2006	46.6 points d'impôts
▪ 2007	30.6 points d'impôts
▪ 2008	33.6 points d'impôts
▪ 2009	32.8 points d'impôts
▪ 2010	41.0 points d'impôts
▪ 2011	31.4 points d'impôts
▪ 2012	33.6 points d'impôts
▪ 2013	30.9 points d'impôts
▪ 2014	31.9 points d'impôts
▪ 2015	43.7 points d'impôts
▪ 2016	39.3 points d'impôts
▪ 2017	38.5 points d'impôts
▪ 2018	42.2 points d'impôts
▪ 2019	44.4 points d'impôts
▪ 2020 (budget)	44.5 points d'impôts
▪ 2021 (budget)	48.4 points d'impôts

On constate que la charge communale estimée en points d'impôts, y compris les effets liés à la réforme policière est, dans le cadre du budget 2021, supérieure à celle réalisée dans les comptes 2019.

Les charges péréquatives, y compris le financement des transports publics, représentent l'équivalent de 48.4 points d'impôts, soit le 79.3% des impôts dépendant de taux d'imposition.

Ceci veut dire qu'il ne reste que l'équivalent de 12.6 points d'impôts à disposition de la Ville de Pully pour financer toutes les autres charges communales.

2.2.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale. Les charges internes sont :

- les charges relatives aux imputations internes ;
- les charges relatives aux attributions et à des fonds de financements spéciaux.

2.2.3.1. Imputations internes (charges)

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, leurs charges sont entièrement compensée par des revenus correspondant à ces mêmes imputations.

2.2.3.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions aux fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2021 et le budget 2020 :

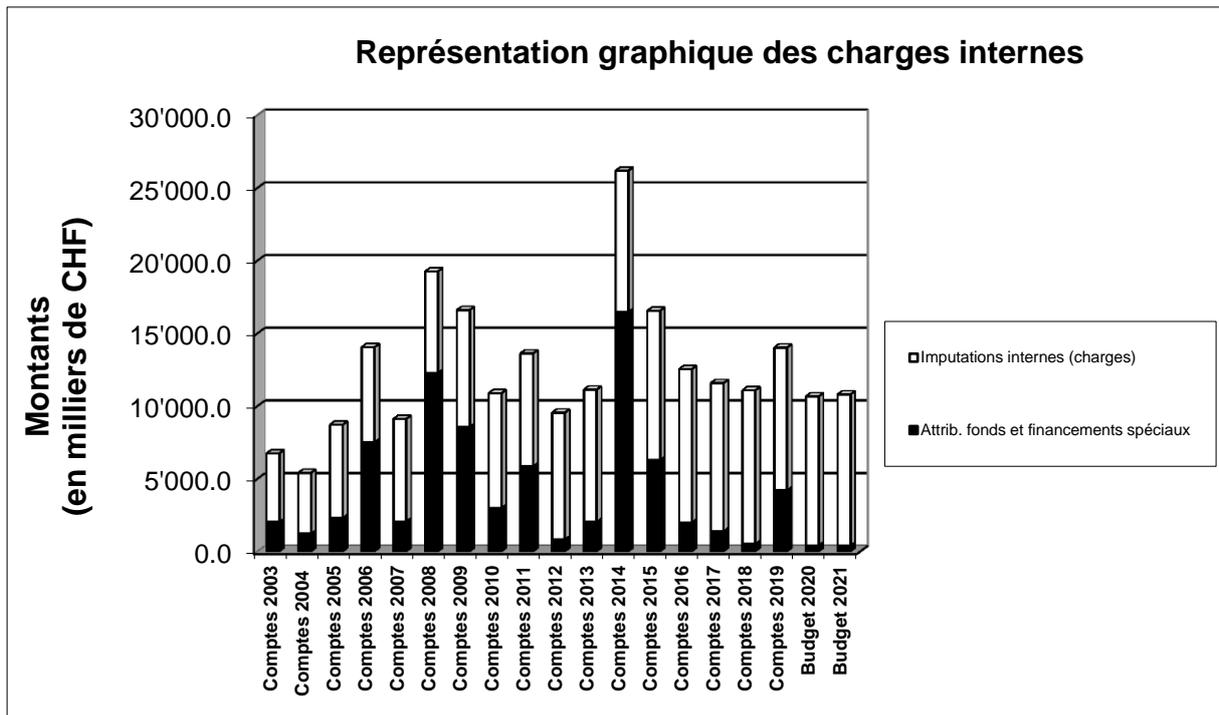
Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'393'600.00	10'240'700.00	152'900.00	1.5%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	420'600.00	441'000.00	-20'400.00	-4.6%
Total des charges internes	10'814'200.00	10'681'700.00	132'500.00	1.2%

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2021 et les comptes 2019 :

Intitulé	Budget 2021	Comptes 2019	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'393'600.00	9'815'388.62	578'211.38	5.9%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	420'600.00	4'222'001.98	-3'801'401.98	-90.0%
Total des charges internes	10'814'200.00	14'037'390.60	-3'223'190.60	-23.0%

La forte hausse des attributions aux fonds et financements spéciaux constatée sur l'exercice 2019 provient de la forte progression de la réserve sur les débiteurs fiscaux. En effet, l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) a provisionné l'entier du montant dû par un contribuable indélicat.

Graphique composition et évolution des charges internes depuis l'année 2003 :



2.3. Analyse des charges – Récapitulation

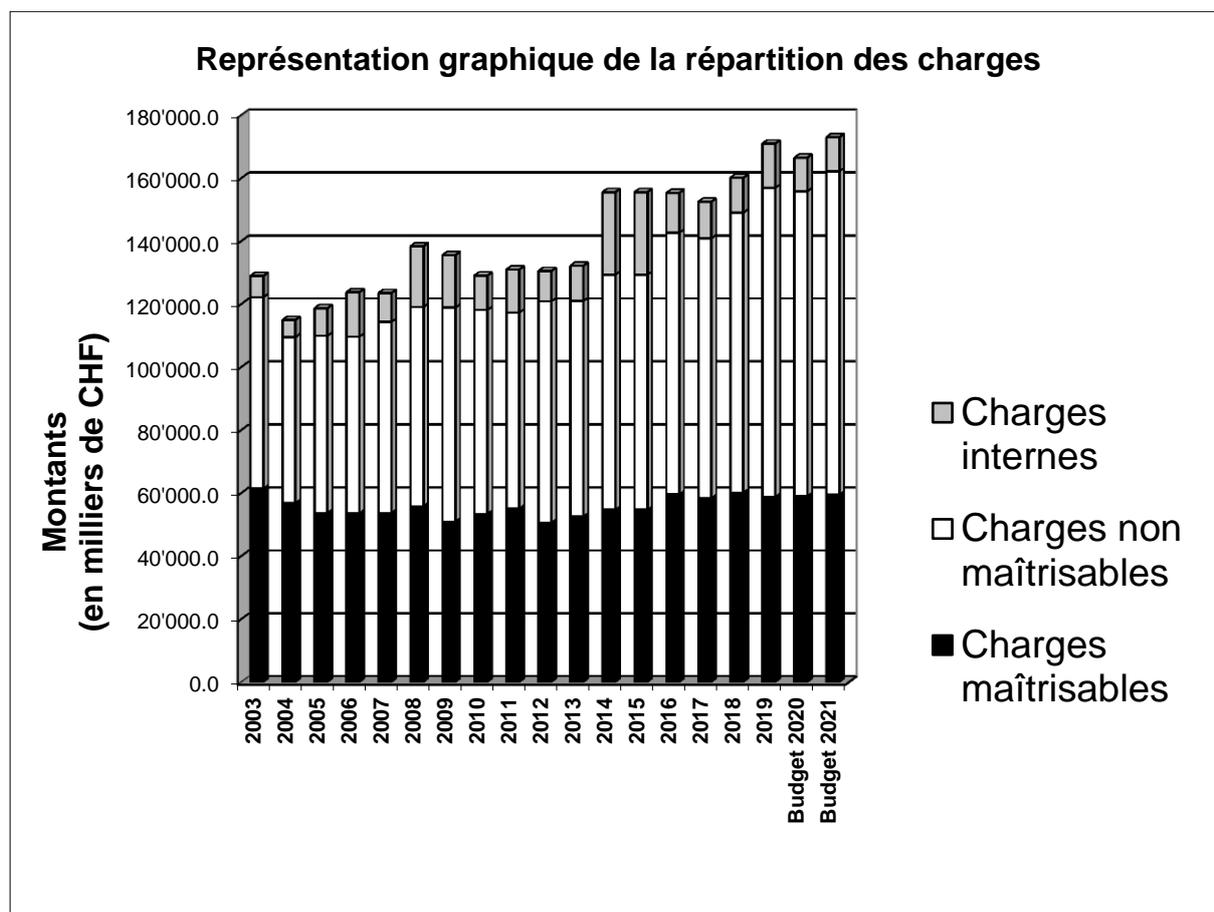
Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2021, au budget 2020, aux comptes 2019 ainsi qu'aux comptes 2018 :

Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Comptes 2018
Autorités et personnel	30'700'500.00	30'653'600.00	30'135'495.94	30'150'503.75
Biens, services et marchandises	22'068'000.00	21'785'100.00	21'633'663.55	23'061'249.71
Aides et subventions	6'781'400.00	6'596'000.00	7'065'420.99	6'941'644.88
Sous-total charges maîtrisables	59'549'900.00	59'034'700.00	58'834'580.48	60'153'398.34
Intérêts passifs	1'362'000.00	1'014'000.00	627'440.73	670'242.17
Amortissements	6'115'600.00	5'524'300.00	5'971'161.49	6'240'463.50
Rembts et subv. à des collectivités	95'192'000.00	90'277'200.00	91'523'700.83	81'994'817.04
Sous-total charges non maîtrisables	102'669'600.00	96'815'500.00	98'122'303.05	88'905'522.71
Attrib. fonds et financements spéciaux	420'600.00	441'000.00	4'222'001.98	531'868.30
Imputations internes (charges)	10'393'600.00	10'240'700.00	9'815'388.62	10'566'122.28
Sous-total charges internes	10'814'200.00	10'681'700.00	14'037'390.60	11'097'990.58
TOTAL DES CHARGES	173'033'700.00	166'531'900.00	170'994'274.13	160'156'911.63

Il est important de constater que la part des charges maîtrisables se situe aux alentours de 34% du total des charges. Durant les années 2004-2005, cette part représentait près du 60% du total des charges.

Ce constat confirme bien l'érosion toujours plus marquée de l'autonomie financière communale.

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



2.4. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

2.4.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutations ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers ;
- la compensation pour la révision de l'imposition des entreprises.

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2014 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt délicat. Ce dernier s'avère encore plus compliqué pour le budget 2021. En effet, la situation sanitaire qui sévit actuellement (COVID-19) devrait avoir des conséquences non négligeables sur les recettes fiscales. La situation étant actuellement extrêmement incertaine quant à l'évolution de cette crise, il est très difficile de se projeter, même d'une année.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2021 et le budget 2020 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2021 (Taux de 61.0)	Budget 2020 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	96'763'000.00	98'251'200.00	-1'488'200.00	-1.5%
Part à des recettes cantonales sans affectation	3'378'000.00	3'378'000.00	0.00	0.0%
Total des revenus fiscaux	100'141'000.00	101'629'200.00	-1'488'200.00	-1.5%

Les recettes fiscales incluses dans le budget 2021 ont été calculées sur la base d'un taux d'imposition de 61.0, conformément au résultat du référendum du 27 septembre 2020 sur l'arrêté d'imposition de l'année 2020.

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévu dans le budget 2021 est inférieur de 1.5% à celui calculé dans le cadre de l'élaboration du budget 2020. Cet écart s'explique en partie par le taux d'imposition inclus dans le budget 2021 qui est de deux points inférieur à celui pris en compte dans le budget 2020.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2021 et les comptes 2019 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2021 (Taux de 61.0)	Comptes 2019 (Taux de 61.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts	96'763'000.00	99'784'023.02	-3'021'023.02	-3.0%
Part à des recettes cantonales sans affectation	3'378'000.00	3'052'201.95	325'798.05	10.7%
Total des revenus fiscaux	100'141'000.00	102'836'224.97	-2'695'224.97	-2.6%

Ainsi, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2021 est inférieur de 2.6% par rapport à celui réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2019. Cette différence s'explique par les effets liés au COVID-19. En effet, cette crise sanitaire aura d'importantes conséquences sur les recettes fiscales de ces prochaines années.

2.4.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)
<i>Total acomptes 2019 facturés au taux de 61.0</i>	44'615'000.00
<i>Diminution des acomptes de 5.0% (Effet COVID-19)</i>	-2'165'000.00
Total acomptes prévisibles pour 2021	42'450'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	14'000'000.00
<i>Impôts sur les prestations en capital</i>	950'000.00
<i>Impôt sur les frontaliers</i>	155'000.00
<i>Impôt récupéré sur les personnes physiques</i>	145'000.00
<i>Imputation forfaitaire personnes physiques</i>	-500'000.00
Total porté au budget 2021	57'200'000.00

Nous avons appliqué une diminution des acomptes de 5.0% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2019, afin de tenir des effets de la crise sanitaire.

Ainsi, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu prévues dans le budget 2021 sont inférieures de 6.8% par rapport aux comptes 2019.

2.4.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Total acomptes 2019 facturés au taux de 61.0</i>	12'900'000.00
<i>Diminution des acomptes de 5.0% (Effet COVID-19)</i>	-600'000.00
Total acomptes prévisibles pour 2021	12'300'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	4'900'000.00
Total porté au budget 2021	17'200'000.00

Nous avons pris en compte une diminution des acomptes de 5.0% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2019, afin de tenir compte des effets de la crise sanitaire.

Ainsi, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur la fortune prévues dans le budget 2021 sont inférieures de 5.2% par rapport aux comptes de l'année 2019.

2.4.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
Total acomptes prévisibles pour 2021 (taux de 61.0)	4'000'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	200'000.00
Total porté au budget 2021	4'200'000.00

Au niveau des calculs des acomptes, nous avons pris en compte la modification liée à l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2019, de la RIE III vaudoise.

En effet, cette dernière prévoit l'augmentation des montants servant de base de calcul pour les forfaits fiscaux.

Ainsi, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur les étrangers prévues dans le budget 2021 sont supérieures de 27.2% par rapport aux comptes de l'année 2019.

2.4.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Bénéfice net (en CHF)
<i>Total acomptes 2019 facturés au taux de 61.0</i>	3'000'000.00
<i>Diminution des acomptes de 10.0% (Effet COVID-19)</i>	-300'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2021</i>	2'700'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	-300'000.00
Total porté au budget 2021	2'400'000.00

Dans le cadre de l'évaluation des recettes fiscales liées à l'impôt sur le bénéfice des sociétés, nous avons pris en compte les conséquences relatives à l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2019, de la RIE III vaudoise. De plus, nous avons inclus une diminution des acomptes de 10.0% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2019, afin de tenir compte des effets de la crise sanitaire.

Ainsi, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des sociétés prévues dans le budget 2021 sont inférieures de 12.3% à celles des comptes de l'année 2019.

De plus, il est important de préciser que cet impôt peut être considéré comme très aléatoire car, il peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre.

2.4.1.5. Impôt sur la capital des sociétés

Durant l'année 2009, une modification de la loi sur les impôts a eu pour conséquence une diminution très importante de l'impôt sur le capital des sociétés (possibilité pour les entreprises de déduire de l'impôt sur le capital, l'impôt sur le bénéfice).

De plus, dès le 1^{er} janvier 2011, une nouvelle modification de la loi a eu pour conséquence une diminution de moitié du taux d'imposition du capital des sociétés (le taux est passé de 1.2 pour mille à 0.6 pour mille).

Depuis l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2019 de la RIE III, nous constatons une forte progression de cet impôt. Ce phénomène s'explique par le fait que l'impôt sur le bénéfice des sociétés peut être déduit de cet impôt. Par conséquent, suite à la réduction de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, nous observons une nette progression de l'impôt sur le capital des sociétés. Le budget 2021 a été calculé en fonction des montants comptabilisés durant l'année 2020.

2.4.1.6. Impôts sur les droits de mutation

Nous avons pris en compte, pour l'évaluation relative à l'impôt sur les droits de mutation, un montant proche de celui qui a été réalisé dans le cadre des comptes 2019.

2.4.1.7. Impôts sur les successions et les donations

Nous avons pris en compte, pour l'évaluation relative aux impôts sur les successions et les donations, un montant proche de celui qui a été réalisé dans le cadre des comptes 2019. Il est important de préciser que cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre, à cause de son caractère aléatoire.

2.4.1.8. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers

Cet impôt peut évoluer de manière importante d'une année à l'autre. Par conséquent, nous avons pris en compte, pour l'évaluation du montant relatif à la part sur l'impôt sur les gains immobiliers, la même somme que celle incluse dans le budget 2020.

2.4.1.9. Recettes fiscales – Conclusion

Globalement, par rapport aux comptes 2019, les recettes fiscales diminuent d'environ CHF 2.7 mios, soit une baisse de 2.6%. Cette baisse est la conséquence des effets liés à la crise sanitaire qui sévit actuellement.

De plus, les recettes fiscales du budget 2021 sont inférieures de 1.5% à celles incluses dans le budget 2020. Cette différence provient du taux d'imposition communal pris en compte dans le calcul du budget 2020 qui est de deux points supérieurs à celui utilisé dans le cadre de l'élaboration du budget 2021.

Nous sommes convaincus que les recettes fiscales qui ont été évaluées dans le cadre de l'élaboration du budget 2021, sont réalistes. Néanmoins, il faut être conscient que l'évolution de la situation économique est très incertaine en ce moment, notamment à cause des effets économiques liés à la crise sanitaire (COVID-19).

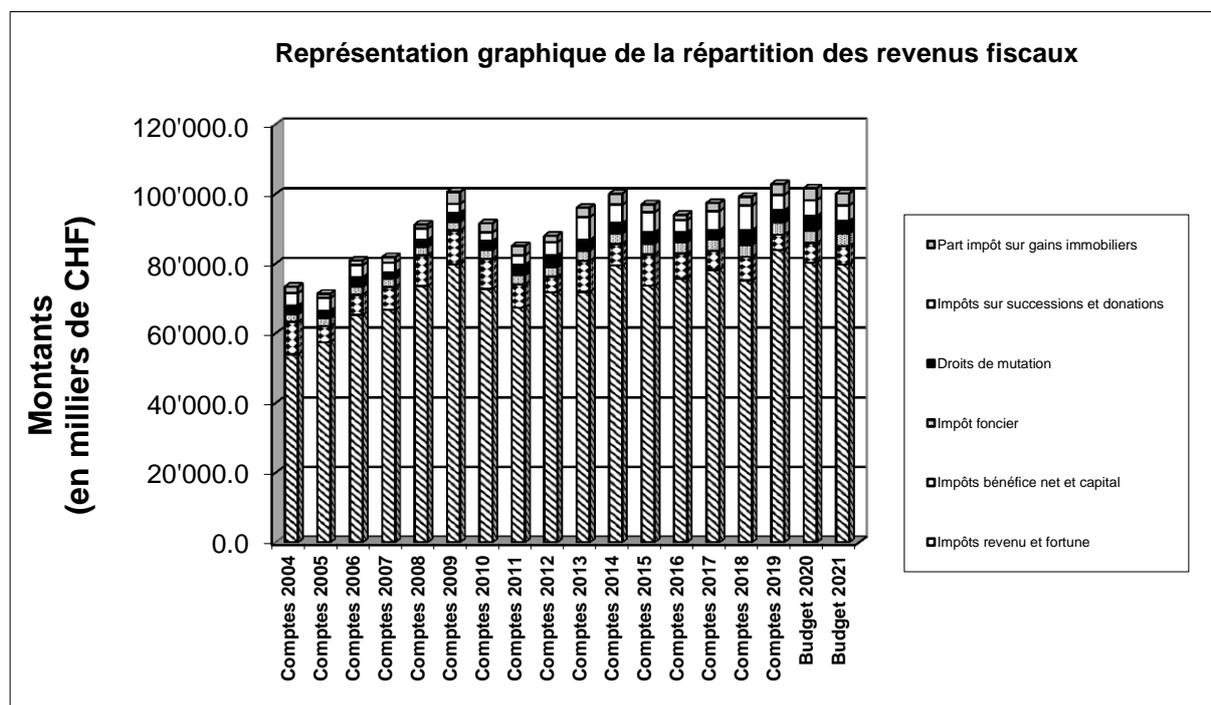
Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2021 et le budget 2020 :

Intitulé	Budget 2021 (Taux de 61.0)	Budget 2020 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	57'200'000.00	58'300'000.00	-1'100'000.00	-1.9%
Impôt sur la fortune	17'200'000.00	16'100'000.00	1'100'000.00	6.8%
Impôt à la source	1'200'000.00	1'500'000.00	-300'000.00	-20.0%
Impôt spécial des étrangers	4'200'000.00	4'400'000.00	-200'000.00	-4.5%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	79'800'000.00	80'300'000.00	-500'000.00	-0.6%
Impôts sur le bénéfice	2'400'000.00	5'000'000.00	-2'600'000.00	-52.0%
Impôt sur le capital	2'500'000.00	300'000.00	2'200'000.00	733.3%
Impôt complémentaire immeubles	400'000.00	400'000.00	0.00	0.0%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	5'300'000.00	5'700'000.00	-400'000.00	-7.0%
Impôt foncier	3'600'000.00	3'500'000.00	100'000.00	2.9%
Droits de mutation	3'600'000.00	4'200'000.00	-600'000.00	14.3%
Impôts sur les successions et donations	4'400'000.00	4'500'000.00	-100'000.00	2.2%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	63'000.00	51'200.00	11'800.00	23.0%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'500'000.00	2'500'000.00	0.00	0.0%
Compensation cantonale RIE III	878'000.00	878'000.00	0.00	0.0%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	100'141'000.00	101'629'200.00	-1'488'200.00	-1.5%

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2021 et les comptes 2019 :

Intitulé	Budget 2021 (Taux de 61.0)	Comptes 2019 (Taux de 61.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts sur le revenu	57'200'000.00	61'349'735.20	-4'149'735.20	-6.8%
Impôt sur la fortune	17'200'000.00	18'146'813.60	-946'813.60	-5.2%
Impôt à la source	1'200'000.00	1'186'437.55	13'562.45	1.1%
Impôt spécial des étrangers	4'200'000.00	3'301'288.37	898'711.63	27.2%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	79'800'000.00	83'984'274.72	-4'184'274.72	-5.0%
Impôts sur le bénéfice	2'400'000.00	2'736'965.75	-336'965.75	-12.3%
Impôt sur le capital	2'500'000.00	1'235'181.75	1'264'818.25	102.4%
Impôt complémentaire immeubles	400'000.00	414'725.95	-14'725.95	-3.6%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	5'300'000.00	4'386'873.45	913'126.55	20.8%
Impôt foncier	3'600'000.00	3'468'655.00	131'345.00	3.8%
Droits de mutation	3'600'000.00	3'501'253.45	98'746.55	2.8%
Impôts sur les successions et donations	4'400'000.00	4'380'266.40	19'733.60	0.5%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	63'000.00	62'700.00	300.00	0.5%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'500'000.00	2'027'511.30	472'488.70	23.3%
Compensation cantonale RIE III	878'000.00	995'250.00	-117'250.00	-11.8%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	100'141'000.00	102'806'784.32	-2'665'784.32	-2.6%

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



2.4.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2021 et le budget 2020 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Ecarts	Ecarts (en %)
Patentes et concessions	25'000.00	25'000.00	0.00	0.0%
Revenus du patrimoine	7'629'000.00	7'344'800.00	284'200.00	3.9%
Taxes, émoluments, produit des ventes	18'915'100.00	19'108'000.00	-192'900.00	-1.0%
Part. et rembts de collectivités publiques	17'145'900.00	16'937'600.00	208'300.00	1.2%
Autres participations et subventions	188'800.00	82'600.00	106'200.00	128.6%
Total des revenus non fiscaux	43'903'800.00	43'498'000.00	405'800.00	0.9%

Les revenus du patrimoine sont composés notamment des intérêts de retard facturés aux contribuables, des loyers liés aux bâtiments communaux, des redevances relatives à l'utilisation du domaine privé et de la location des compteurs (eau et électricité).

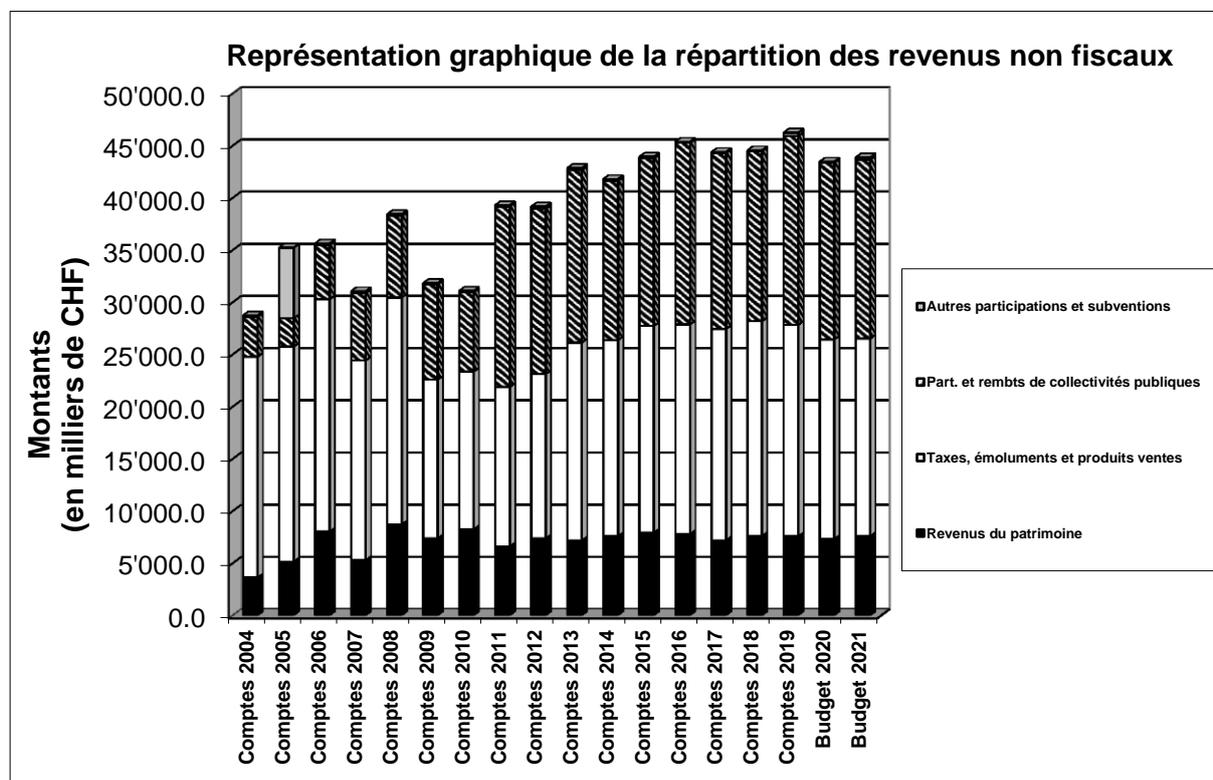
De plus, les taxes, émoluments et produits des ventes sont principalement composés des émoluments administratifs, des différentes taxes (raccordement, déchets, épuration des eaux usées, ...), des ventes d'énergie (eau, timbre d'acheminement de l'électricité), des ventes de produits (vins, bois, ...) et des remboursements de tiers.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2021 et les comptes 2019 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2021	Comptes 2019	Ecarts	Ecarts (en %)
Patentes et concessions	25'000.00	26'265.35	-1'265.35	-4.8%
Revenus du patrimoine	7'629'000.00	7'597'845.99	31'154.01	0.4%
Taxes, émoluments, produit des ventes	18'915'100.00	20'250'123.15	-1'335'023.15	-6.6%
Part. et rembts de collectivités publiques	17'145'900.00	18'113'566.88	-967'666.88	-5.3%
Autres participations et subventions	188'800.00	294'958.86	-106'158.86	-36.0%
Total des revenus non fiscaux	43'903'800.00	46'282'760.23	-2'378'960.23	-5.1%

Globalement, les revenus non fiscaux sont proches de ceux prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2020 et inférieurs de 5.1% à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2019.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



2.4.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes (revenus).

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2021 et le budget 2020 (en CHF) :

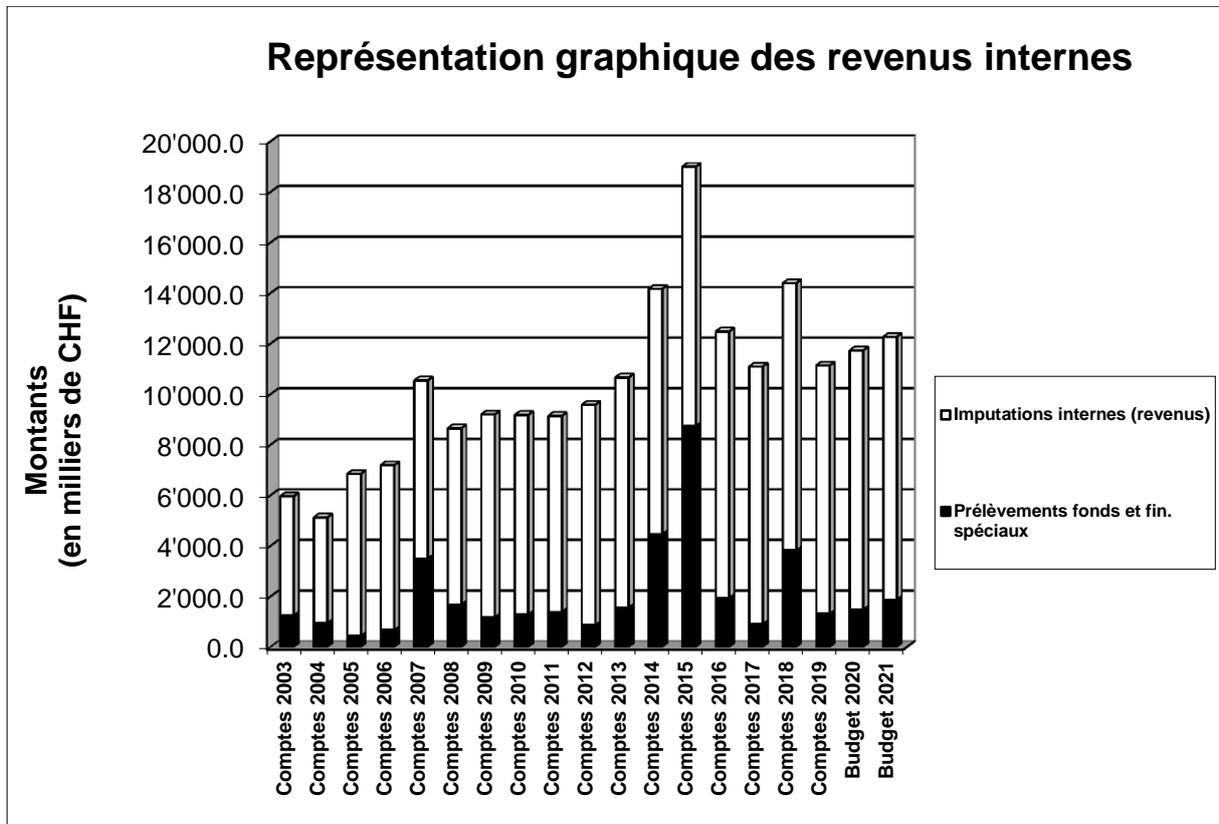
Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	10'393'600.00	10'240'700.00	152'900.00	1.5%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'873'800.00	1'490'900.00	382'900.00	25.7%
Total des revenus internes	12'267'400.00	11'731'600.00	535'800.00	4.6%

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2021 et les comptes 2019 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2021	Comptes 2019	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	10'393'600.00	9'815'388.62	578'211.38	5.9%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'873'800.00	1'323'481.58	550'318.42	41.6%
Total des revenus internes	12'267'400.00	11'138'870.20	1'128'529.80	10.1%

Le niveau des imputations internes est le reflet de la volonté de répartir au mieux certains coûts pour des entités fournissant des prestations à d'autres entités. Ceci peut être considéré comme les prémices de la mise en place d'une comptabilité analytique. De plus, l'ouverture du marché de l'électricité ainsi que l'introduction de taxes sur le traitement et l'élimination des déchets exigent une plus grande transparence sur le calcul des coûts. Ces imputations internes n'ont aucune incidence sur le résultat de la Commune.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

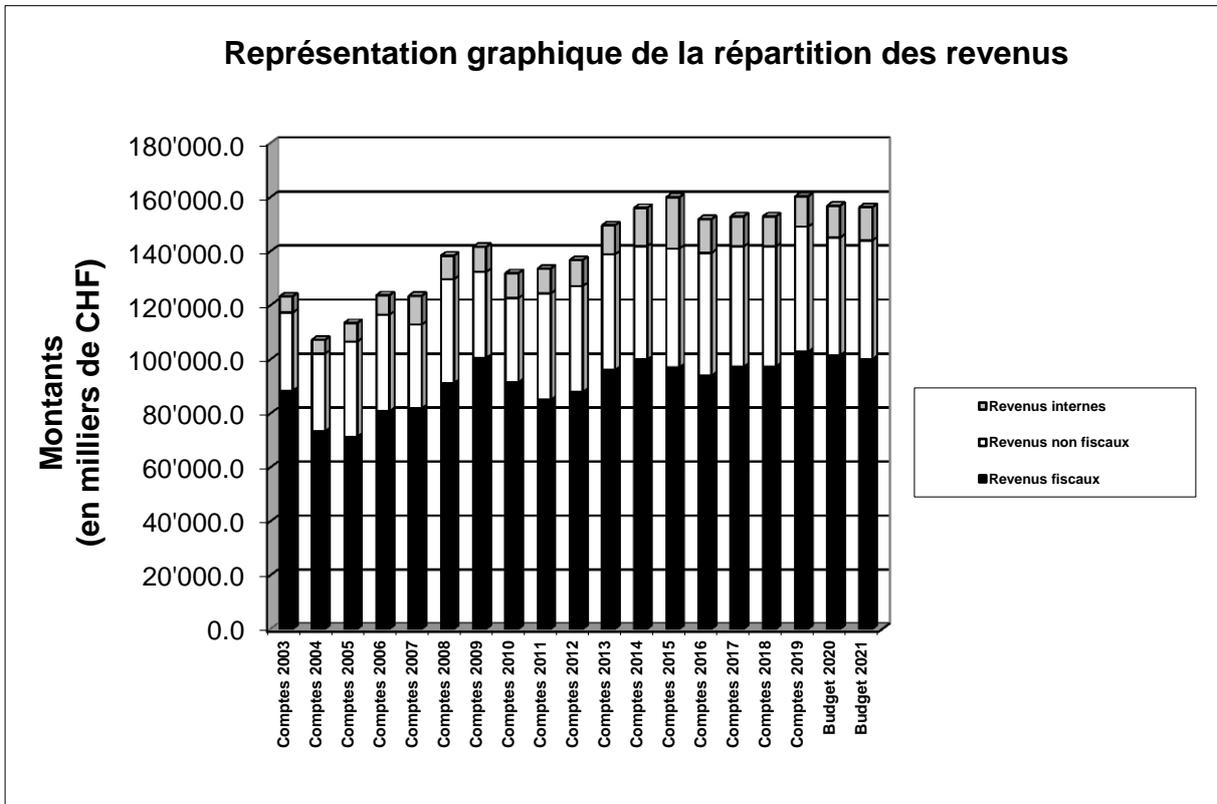


2.4.4. Analyse des revenus – Récapitulatif

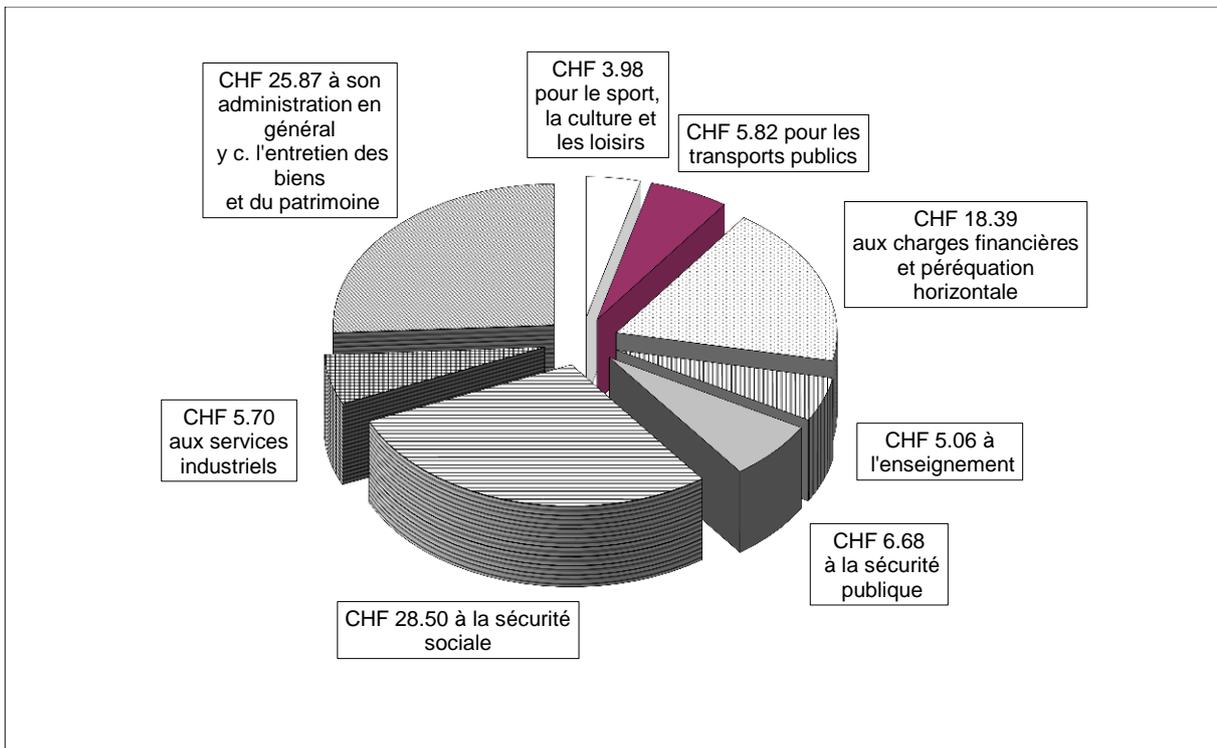
Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2021, au budget 2020, aux comptes 2019 ainsi qu'aux comptes 2018 :

Intitulé	Budget 2021 (tx d'impos. à 61.0)	Budget 2020 (tx d'impos. à 63.0)	Comptes 2019 (tx d'impos. à 61.0)	Comptes 2018 (tx d'impos. à 61.0)
Impôts sur le revenu et la fortune	79'800'000.00	80'300'000.00	83'984'274.72	75'244'746.60
Impôts sur le bénéfice net et le capital	5'300'000.00	5'700'000.00	4'386'873.45	6'732'633.40
Impôt foncier	3'600'000.00	3'500'000.00	3'468'655.00	3'364'380.95
Droits de mutation	3'600'000.00	4'200'000.00	3'501'253.45	4'298'913.75
Impôts sur successions et donations	4'400'000.00	4'500'000.00	4'380'266.40	7'019'320.60
Impôt sur les chiens et taxes diverses	63'000.00	51'200.00	62'700.00	51'200.00
Part impôts sur les gains immobiliers	2'500'000.00	2'500'000.00	2'056'951.95	2'496'257.90
Compensation révision imposition des entreprises	878'000.00	878'000.00	995'250.00	0.00
Sous-total revenus fiscaux	100'141'000.00	101'629'200.00	102'836'224.97	99'207'453.20
Patentes et concessions	25'000.00	25'000.00	26'265.35	25'071.75
Revenus du patrimoine	7'629'000.00	7'344'800.00	7'597'845.99	7'642'473.98
Taxes, émoluments et produits ventes	18'915'100.00	19'108'000.00	20'250'123.15	20'566'901.88
Part. et rembts de collectivités publ.	17'145'900.00	16'937'600.00	18'113'566.88	16'274'529.75
Autres participations et subventions	188'800.00	82'600.00	294'958.86	83'480.85
Sous-total revenus non fiscaux	43'903'800.00	43'498'000.00	46'282'760.23	44'592'458.21
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	1'873'800.00	1'490'900.00	1'323'481.58	3'827'134.23
Imputations internes (revenus)	10'393'600.00	10'240'700.00	9'815'388.62	10'566'122.28
Sous-total revenus internes	12'267'400.00	11'731'600.00	11'138'870.20	14'393'256.51
TOTAL DES REVENUS	156'312'200.00	156'858'800.00	160'257'855.40	158'193'167.92

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2021, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle consacrera :



3. Communication

Un article au budget 2021 sera inséré dans le journal communal.

Si la situation sanitaire le permet, des présentations destinées aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel de l'administration seront planifiées.

D'éventuelles d'autres actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec le Service de communication.

4. Conclusions

Le budget 2021 présente un important excédent de charges (déficit) de CHF 16'721'500.00. Malgré une bonne maîtrise des charges dites maîtrisables (montant inférieur à celui constaté lors des comptes 2018), la Municipalité regrette de présenter un budget aussi déficitaire. En effet, les difficultés financières que traverse notre Commune actuellement ne sont pas le fait d'une quelconque mauvaise utilisation des moyens mis à disposition, mais plutôt de facteurs extérieurs échappant à tout contrôle de la part de la Municipalité. Ainsi, la progression de notre participation financière aux charges péréquatives nettes (progression d'environ CHF 14.6 mios depuis l'année 2016, date à partir de laquelle le système péréquatif a fait l'objet de modifications) ainsi que les effets estimés du COVID-19 sur les recettes fiscales (diminution de l'ordre de CHF 3.1 mios) provoquent à eux seuls le large déficit qui est présenté dans le budget 2021. Sans ces éléments indépendants de la volonté de la Municipalité, notre Commune aurait été en mesure de présenter un budget 2021 légèrement excédentaire avec une marge d'autofinancement permettant de financer près de la moitié de nos dépenses d'investissements.

L'estimation de la marge d'autofinancement est négative, d'un peu moins de CHF 12.1 mios. Si cette prévision se réalise, notre Commune devra donc s'endetter afin de financer l'entier des investissements mais également une partie de ses charges de fonctionnement.

Dans ces conditions, la dette devrait se situer aux alentours de CHF 160.0 mios au 31 décembre 2021, soit une progression de l'ordre de CHF 25.0 mios rien que pour l'année 2021.

Pour le moment, le niveau des taux des intérêts reste extrêmement favorable, ce qui permet à la Ville de se financer à des conditions très intéressantes. Néanmoins, cette situation ne durera pas indéfiniment et il est très probable que les taux augmentent ces prochaines années.

De plus, une partie des emprunts contractés devra un jour être remboursée. Or, un tel scénario n'est envisageable qu'avec un retour à des marges d'autofinancement largement positives et supérieures à nos dépenses nettes d'investissement.

Malgré des perspectives peu encourageantes, il faut souligner que l'endettement, largement diminué ces dernières années, reste encore à un niveau raisonnable, donnant ainsi à notre Commune une marge de manœuvre suffisante pour le moment, afin d'envisager la perspective des investissements à venir avec une relative sérénité.

L'examen complet et détaillé de notre plan des investissements pour la période 2020 à 2024 montre que notre Commune n'aura pas d'autre choix que de consentir à d'importants investissements, liés à des obligations légales (par exemple besoins scolaires ou structures d'accueil de l'enfance), ou qui s'imposent par des impératifs de vétusté des infrastructures communales (réseaux, entretien du patrimoine, infrastructures de transport public).

La liste des objets concernés est en réalité pratiquement incompressible et représente un montant planifié de l'ordre de CHF 25 mios par année, soit un montant effectif probablement situé entre CHF 15 et 20 mios par an.

Il faut néanmoins relever que ce programme d'investissement a aussi des impacts très positifs sur le plan économique, notamment en faisant travailler des entreprises majoritairement de la région ou de notre pays, ou encore en développant l'attractivité de la Ville.

Ce budget 2021 confirme indéniablement un tournant dans la gestion financière de notre Commune. Les effets conjugués du système péréquatifs, de l'introduction de la RIE III vaudoise et de la situation sanitaire (COVID-19) ont pour conséquence immédiate de plonger notre Commune dans de très importants déficits. Ainsi, nous constatons avec regret que le protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV n'améliore en rien la situation financière de notre Commune. C'est pour cette raison que la Municipalité a refusé cet accord qui ne règle en rien les difficultés financières de notre Commune. Par conséquent, nous sommes bel et bien en présence d'un déficit que l'on peut qualifier de structurel.

Dans ce contexte extrêmement difficile, la Municipalité n'a plus d'autre choix que de faire entendre sa voix auprès des instances cantonales et de l'UCV afin que le futur modèle péréquatif, qui devrait entrer en vigueur dès l'année 2023, ne soit plus un facteur de déstabilisation de nos finances et, par conséquent, moins déséquilibré, faute de quoi, l'endettement atteindra très rapidement des niveaux très élevés.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 19-2020 du 28 octobre 2020,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2021 dont le résumé est le suivant :

▪ Total des charges	CHF	173'033'700.00
▪ Total des revenus	CHF	156'312'200.00
		<hr/>
▪ Excédent de charges	CHF	-16'721'500.00

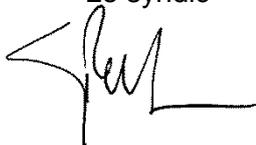
après :

▪ Amortissements	CHF	5'515'600.00
▪ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	420'600.00
▪ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'873'800.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00
3. d'approuver le budget 2021 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Annexes :

- Brochure budget 2021
- Budget 2021 de la CISTEP